

COLLECTE PONCTUELLE DE **L'AMIANTE LIÉ**

QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

L'amiante est un matériel naturel fibreux, constitué de faisceaux de fibrilles très fines, pouvant se séparer facilement.

Cependant, celle-ci est interdite depuis janvier 1997 à cause de ses propriétés cancérogènes.

**Lorsque l'amiante lié est retiré par le particulier lui-même,
il convient de respecter les précautions suivantes :**



Se protéger avec une combinaison jetable,
des gants et un masque jetable de type FFP3.



Mouiller les matériaux pour éviter l'envol de poussières.



Démonter les pièces sans les casser.

Merci de vous référer aux consignes de sécurité complètes pour la manipulation de matériau contenant de l'amiante qui vous a été remis.

5 mars 2026

*Sur inscription
jusqu'au 22 février 2026*

Face à la déchèterie de
LOUDUN-MESSEMÉ

EN PARTENARIAT AVEC :

SITE DE COLLECTE

FACE À LA DÉCHÈTERIE DE LOUDUN-MESSEMÉ

20 route de la déchèterie
86200 MESSEMÉ
Tél. 05 49 22 54 02

CONDITIONS DE DÉPÔTS

- ⇒ Posséder la carte d'accès aux déchèteries, (*formulaire de demande de carte disponible sur www.pays-loudunais.fr*).
- ⇒ S'inscrire au préalable sur <https://www.pays-loudunais.fr/collecte-amiant>/ Pour l'estimation du poids, vous pouvez vous baser sur une densité de 20kg/m² de plaques ondulées en fibro-ciment. Fin des inscriptions le 22 février 2026.
- ⇒ L'amiant doit être de l'amiant lié.
- ⇒ L'amiant doit être présenté ensaché (*film, sac amiante, big-bag ou body bag*) conformément aux consignes de sécurité qui vous ont été remises.
Les **sangles de levage** des big-bags et body-bags doivent être accessibles par le haut (*engin de levage*).
- ⇒ L'amiant lié doit provenir de votre habitation.
- ⇒ Être en capacité de transporter l'amiant à la déchèterie de Loudun-Messemé.
- ⇒ Se présenter le jeudi 5 mars, entre 8h30 et 11h.
- ⇒ Limité à 2 big-bags ou body-bags par foyer et par opération de collecte.
Les contenants sont à retirer à la Communauté de communes, le jeudi 26 février 2026 de 9h à 13h et de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.
- ⇒ Une facture globale vous sera transmise a posteriori (*pas de règlement sur place*). Tarif : Forfait de prise en charge et fourniture d'un contenant + un équipement de protection individuel : 50€. Limité à 2 équipements par foyer.
Tout rendez-vous non-honoré sera facturé 50€.

Une preuve de dépôt de matériaux amiantés vous sera fournie.



Merci de vous présenter
au pont-bascule situé en face
de l'entrée de la déchèterie

Il sera nécessaire d'effectuer la pesée de votre véhicule sur le pont-bascule avant et après le déchargement.

Pensez à vous munir
de votre carte d'accès



La collecte est organisée sous réserve d'atteindre le volume minimal nécessaire pour déclencher un enlèvement. Dans le cas contraire, la collectivité se réserve le droit de reporter ou d'annuler la collecte.